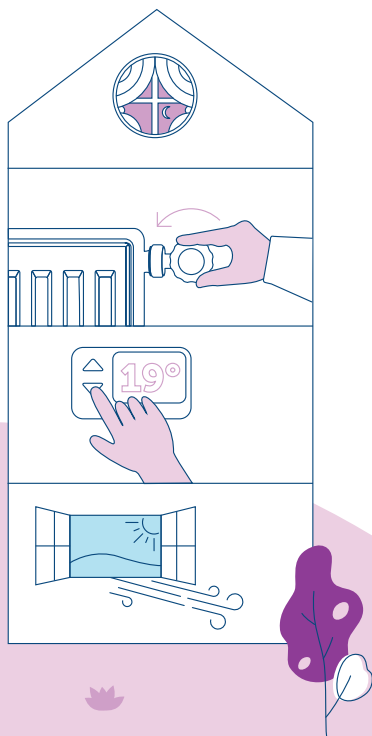




Service Relation Client : **01 49 42 79 89**
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00

Service d'Urgence : **01 57 77 47 77**
du lundi au vendredi de 17h00 à 9h30 du matin,
ainsi que les week-ends et jours fériés.



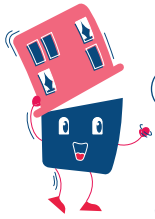
Connectez-vous à votre espace client
Déclic via le site **www.segens.fr**

Création & réalisation :  communication

 **Information Générale**

LES BONS RÉFLEXES CHAUFFAGE !





Les bons réflexes chauffage !

L'automne est là et le froid s'installe.
Le confort de votre logement dépend alors
en grande partie de votre chauffage.

**Adoptez dès à présent les bons gestes pour faire
des économies tout en protégeant notre planète !
C'est si simple et tellement efficace...**

CONSERVER LA CHALEUR DANS VOTRE LOGEMENT : DES GESTES SIMPLES QUI CHANGENT TOUT !



- Veillez à garantir une **bonne diffusion**
de la chaleur :

- en évitant de disposer des meubles
ou objets devant vos radiateurs ;
- en évitant également d'étendre le linge
sur vos radiateurs.



- Pensez à **tirer vos rideaux** et/ou à **fermer
vos volets la nuit** quand les températures
sont basses.



- **Évitez de laisser les fenêtres ouvertes**
inutilement.



- Pensez à **laisser entrer les rayons du soleil**
la journée : l'énergie solaire est gratuite
et inépuisable !



- **Dépoussiérez** régulièrement vos convecteurs
et/ou radiateurs.



- **Aérez chaque pièce**, environ 10 minutes
par jour (radiateurs fermés), **pour lutter
contre l'humidité**. En effet, un taux
d'humidité important favorise une sensation
de froid alors même que vos radiateurs
fonctionnent correctement.



- Veillez enfin à :
 - **ne pas boucher** les entrées et les sorties d'air ;
 - **nettoyer régulièrement** les bouches
et les grilles d'aération de votre logement.

VOTRE LOGEMENT EST ÉQUIPÉ DE CHAUFFAGE COLLECTIF

La loi prévoit une température maximum obligatoire
pour l'ensemble des pièces de votre logement de
19°C en moyenne (article R241-26 du Code de l'Énergie).
Segens met tous les moyens en œuvre pour répondre
à cette obligation.

NOTRE CONSEIL :

**Évitez d'utiliser des radiateurs d'appoint individuels.
Ils sont très énergivores et leur utilisation
peut être dangereuse pour la santé.**

CHAUFFAGE
COLLECTIF

FACILITEZ LE TRAVAIL DES PROS !

N'OUBLIEZ PAS :

Permettre aux entreprises
chargées de l'entretien des
équipements de chauffage
d'intervenir dans votre
logement est une obligation.
**Ces visites sont nécessaires
pour garantir votre sécurité,**
l'efficacité de vos appareils
et vous assurent d'éviter les
surconsommations d'énergie.

QUE VOTRE
LOGEMENT SOIT
ÉQUIPÉ DE
**CHAUFFAGE
COLLECTIF OU
INDIVIDUEL**



CHAUFFAGE
INDIVIDUEL

VOTRE LOGEMENT EST ÉQUIPÉ DE CHAUFFAGE INDIVIDUEL

NOTRE CONSEIL :
ne surchauffez pas !

**1 DEGRÉ
EN MOINS**
**7%
D'ÉCONOMIE
SUR VOTRE FACTURE**



*Au-delà de la
réglementation, ce
sont les médecins qui
ont fixé la température
idéale dans les pièces
à vivre à 19°C.
Dans les chambres,
la nuit, 16°C peuvent
suffire.
Pensez à respecter
ces températures :
c'est bon pour votre
santé, pour votre
porte-monnaie et pour
la planète !*